

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
14/06/2019

Dossier complet le :
14/06/2019

N° d'enregistrement :
2019_3694

1. Intitulé du projet

Construction d'une cellule de stockage de matières premières et de produits finis

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DUFLOT INDUSTRIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Romain Lemaire, Directeur Général

RCS / SIRET

3 7 8 9 5 5 9 2 6 0 0 0 5 0

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1	Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) - 2663-1 enregistrement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une cellule de stockage pour les matières premières et les produits finis du site DUFLOT INDUSTRIE à Caudry.

Le projet sera implanté pour partie sur le site existant de DUFLOT INDUSTRIE et pour partie sur le site voisin appartenant également à DUFLOT INDUSTRIE et situé dans le périmètre de la zone industrielle.

Le projet est une extension du bâtiment existant, il abritera, en plus des stockages une zone de bureaux et locaux sociaux intégrée au volume de la cellule.

Le projet comprend la démolition d'un atelier existant situé sous l'emprise de l'extension.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond au besoin d'augmentation des capacités de stockage sur site et de centralisation de l'ensemble des activités de DUFLOT INDUSTRIE sur le site de Caudry.

En effet, la croissance constante de l'activité de DUFLOT INDUSTRIE et la vente du site de Beauvois en Cambrésis, conduisent à une nécessité d'extension des zones de production et de stockage. Suite à la mise en place du projet, les actuelles zones de stockage pourront être destinées à la production, le stockage ayant lieu dans l'extension.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Compte tenu de l'altimétrie et de la pente du terrain et de l'altimétrie prévue pour le bâtiment projet, des terrassements en déblai/remblai sont prévus. Ces déblais et remblais seront équilibrés sur la parcelle.

Les fondations seront dimensionnées suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui sera réalisée avant le démarrage du chantier.

Le chantier durera environ 8 mois et comptera les phases suivantes:

- Préparation du chantier,
- Construction du bâtiment,
- Aménagement des parkings, voiries et réseaux,
- Aménagement des espaces verts.

Lors des travaux, des dispositions seront prises pour limiter l'impact de la construction:

- poussières limitées par des mesures telles que l'arrosage pendant la phase de terrassement en cas de temps très sec, mesure à adapter selon période et éventuelles restrictions,
- L'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets,
- le nettoyage des voiries autant que de besoin
- La collecte sélective des déchets avec traitement par un prestataire agréé

Le plan de circulation et le plan général du chantier tiendront compte de l'exploitation du site existant qui perdure pendant la durée des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les matières premières seront réceptionnées et stockées sous forme de fibres compactées en balles pour être transférées vers les ateliers de production au fur et à mesure des besoins.

Les produits finis seront stockés sous forme de rouleaux de polymères non tissés avant expédition.

La mise en place du projet n'entraînera pas d'augmentation du trafic PL du site. Les effluents atmosphériques pourront être réduits par rapport à la dernière étude d'impact. En effet, il n'y aura plus de circulation inter-sites.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de Construire
- Porter à Connaissance ICPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain (actuel)	Environ 15800m ²
Terrain (supplémentaire)	Environ 15350m ²
Extension (cellule de stockage)	2996 m ²
Bureaux (intégrés à la cellule de stockage)	32,8 m ²
Voirie supplémentaire (enrobé + stabilisé)	environ 2500 m ² (870 m ² + 1630 m ²)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Cd 115a zone industrielle
Avenue Henri Lefebvre
59540 Caudry
France

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°42'99"3 Lat. 50°11'40"1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

Le site a fait l'objet d'une Demande d'Autorisation d'Exploiter incluant une Etude d'Impact.

Le site est autorisé par Arrêté Préfectoral du 12 juin 2012

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont situées : - Bois de Gattigny à Bertry, ZNIEFF de type 1 n° 300030070 située à 4 km au Sud du site - Bois du Gard, Bois d'esnes et Bosquets, ZNIEFF de type 1 n°310013371 située à 6km au Sud Ouest du site - Haute Vallée De La Selle En Amont De Solesmes, ZNIEFF de type 1 n°310013701 située à 6.5 km au Nord Est du site
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel le plus proche est le parc naturel de l'Avesnois situé à environ 10km du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 - ZCS des forêts de Mormal et de Bois L'évêque, Bois de Lanierre et Plaine alluviale de la Sambre situé à 20km du site.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas d'autres prélèvements d'eau que ceux déjà existants sur site. Des bureaux et locaux sociaux sont ajoutés dans le cadre du projet sans modification de l'effectif donc sans augmentation de la consommation d'eaux domestiques. Le site est alimenté par le réseau public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Des matériaux sains classés "GTR" seront à amener sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet est implanté pour partie sur le site industriel existant et pour partie sur la parcelle voisine appartenant également à Duflot Industrie. La parcelle d'extension fait partie de la zone industrielle et est régulièrement entretenue (plusieurs fois par an, en même temps que les terrains de la ZAC de l'autre côté de la route). Dans le cadre du projet un diagnostic faune-flore a été réalisé en mars 2019 sur cette parcelle. Le site ne présente pas d'habitat à forte valeur patrimoniale, des mesures permettront de limiter les incidences du projet sur les espèces d'oiseaux patrimoniales repérées sur la parcelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain d'extension fait partie du périmètre de la zone industrielle de Caudry. Il est destiné à une implantation de type industrielle. Il n'a pas de vocation agricole, forestière ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans un zonage de PPRT. Aucun risque technologique n'a été porté à la connaissance de Duflot Industrie.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans un zonage de PPRN. Le site est situé en zone de sismicité 3 (risque modéré).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'entraînera pas de risques sanitaires nouveaux. Il ne sera pas à l'origine d'effluents industriels. Les effluents atmosphériques seront limités à ceux des véhicules de livraison et d'expédition et du personnel. Le projet n'entraînera pas d'augmentation du trafic (du trafic inter-sites avait lieu auparavant ce qui compense le trafic engendré par le projet). Le trafic véhicules du personnel restera inchangé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet n'entraînera pas d'augmentation du trafic PL (du trafic inter-sites avait lieu auparavant ce qui compense le trafic engendré par le projet). Le trafic véhicules du personnel restera inchangé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions sonores liées au projet seront limitées - aux véhicules de livraison/expédition (pas d'augmentation liée au projet) - aux opérations de chargement/déchargement (pas d'augmentation liée au projet)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions lumineuses seront limitées à l'éclairage des voiries et de sécurité. Les éclairages extérieurs seront orientés vers le sol et capotés pour éviter les halos lumineux
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'entraînera pas d'effluents industriels. Aucune eau n'est utilisée dans le process. La seule consommation en eau du site est l'eau sanitaire.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet entraînera une augmentation des eaux pluviales (voiries et toitures) Les eaux pluviales de toiture de l'extension seront dirigées directement vers le bassin d'infiltration/tamponnement. Les eaux pluviales de voirie, transiteront, par un séparateur hydrocarbures avant de rejoindre le bassin.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet affectant le sous-sol concernant une surface de terrain inférieure à 5000m ² , il ne nécessitera pas d'instruction préalable par la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet sera réalisé sur un terrain situé dans une zone industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La centralisation de l'ensemble des activités de DUFLOT INDUSTRIE sur le site de Caudry entraîne un maintien du trafic PL pour les expéditions/réceptions (arrêt du trafic inter-sites).

Toutes les dispositions techniques seront prises pour réduire l'impact des eaux pluviales liées à l'extension conformément à la doctrine des Hauts de France pour les installations classées à Autorisation en vue de limiter l'impact sur les réseaux publics existants.

Des mesures seront prises pour limiter l'impact sur la faune et la flore lié à l'aménagement de la parcelle, particulièrement sur certaines espèces d'oiseaux. L'impact au sol et le déplacement de terre seront limités au maximum, les coupes d'arbres et arbustes seront réalisées lors de périodes de moindre effet sur la faune, une haie bocagère diversifiée sera plantée dès l'automne 2019 sur la périphérie du terrain et enfin les zones de terrassement des terres feront l'objet d'une végétalisation, à savoir haie bocagère, fourrée arbustif et prairie fleurie favorable à l'installation de la faune locale et au développement de la flore locale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En termes d'impacts environnementaux, ceux de l'extension semblent négligeables par rapport à ceux du site dans sa configuration actuelle, ceux ci ont fait l'objet d'une étude d'impact dans le dossier d'autorisation d'exploiter de l'installation. L'activité de stockage est déjà existante sur site, le projet n'engendrera pas de nouveau rejet dans l'environnement. Seule une augmentation du volume des eaux pluviales est à signaler, ces eaux pluviales feront l'objet d'une infiltration à la parcelle. Le projet supprime le transport inter-sites ce qui compense l'augmentation du transit de PL lié à l'augmentation de la capacité de stockage. Il n'y a donc pas d'augmentation des effluents atmosphériques, ni du trafic. L'aménagement de la nouvelle parcelle fera l'objet d'un soin particulier. Les préconisations issues du diagnostic faune flore seront suivies et permettront de favoriser le déplacement des espèces repérées vers des espaces adaptés nouvellement créés en dehors de l'emprise de l'extension.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe "Plan de zonage PLU" pour la partie 4.6 - Annexe "Cartographie zones protégées" pour la partie 5 - Annexe "Descriptif géorisque" pour la partie 5 - Annexe "Diagnostic écologique" pour la partie 6.1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CAUDRY

le,

14 / 06 / 2019

Signature



